

# Convention PAO / Hébergement Temporaire

## Rapport d'activité 2010

### Le Logis de l'Agglomération Grenobloise

M A I 2 0 1 1

## L'Hébergement Temporaire : *Au-delà du « sans-abrisme » et... Vers le logement.*

L' Hébergement Temporaire, conventionné avec le Pôle d'Accueil et d'Orientation (PAO) fait parti de l'ensemble développé, depuis 1993, par l'Association Le Relais Ozanam. Ce segment de l'hébergement permet à des familles (20 places en logements autonomes) de sortir de leur situation d'urgence, de mûrir un projet d'insertion et, pour certaines, d'accéder à un logement de droit commun.

Le leitmotiv de ce dispositif est d'être au plus près des besoins des personnes accueillies et d'être un support pertinent de l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux référents à l'origine de la demande.

C'est par exemple dans ce but que les modalités d'un contrat tripartite et mensuel a été mis en place, afin

de rythmer l'hébergement et les démarches à réaliser et que la situation des familles ne soit oubliée de personne !

### 2010

L'augmentation du nombre de sorties, la baisse de la durée de séjour et la diversité des solutions trouvées après leurs séjours (cf. page 4) démontrent l'adaptation de ce dispositif au contexte de la situation grenobloise et à celle des besoins des ménages.



*Siège de l'association,  
et 6 Appartements pour l'Hébergement  
Temporaire PAO*

### 2011

Dans le cadre de la refondation de l'accueil, de l'hébergement et de l'accès au logement, il est prévu la mise en place du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO—circulaires d'avril et juillet 2010) et donc d'une réorganisation complète des procédures d'admission.

L' expérience et la connaissance des différents dispositifs d'hébergement, et d'accès au logement, au sein du service Le Logis (Logement Insertion Solidarité) et de l'association nous a permis de proposer notre participation dans les réflexions et la mise en œuvre du SIAO. Tout comme pour la Résidence Sociale du Logis des Iles, nous restons, par exemple, prêts à nous investir, en fonction des moyens alloués, dans les partenariats nécessaires aux diagnostics d'admission et dans la procédure d'orientation.

## Quatre axes à retenir en 2010...

► **Amélioration qualitative de l'accueil des familles et de leur(s) enfant(s)** par la poursuite, notamment, des travaux de réhabilitation de chaque studio. Il s'agit de la réfection complète des salles de bain, des cuisinettes, des sols et des peintures, réalisée par Un Toit Pour

Tous en collaboration avec notre service entretien.

► **Participation mensuelle aux diagnostics partagés** lors des commissions d'orientations du Pôle d'Accueil et d'Orientation, pour définir les admissions possibles.

► **Complémentarité et cohérence** de nos missions d'hébergeur avec le référent social unique auprès de la famille, à l'origine de la demande.

► **Favoriser les sorties** vers des solutions de logement de droit commun ou d'hébergement, adaptées à chacun.

#### Dans ce numéro :

Missions de l'hébergement temporaire 2

Chiffres 2010 2

Caractéristiques des publics 3

A propos des sorties 4

Témoignages 4

## Accueil Temporaire – Convention PAO

### Les perspectives du séjour en hébergement temporaire :

- ⇒ Approfondir le diagnostic social et mise en œuvre d'un projet d'hébergement mieux adapté.
- ⇒ Attendre dans de bonnes conditions une entrée en structure d'hébergement.
- ⇒ Elaborer ou finaliser un projet de relogement.

**2010**

**Une durée  
moyenne  
de séjour  
de  
3,9 mois**

Nombre de logements conventionnés : **6**  
(6 T1 autonomes avec salle de bain et kitchenette individuelle)

Nombre de ménages accueillis : **14 soit 36 personnes**  
présents au 01/01/2010 .....4  
entrés en 2010 .....10

Nombre de journées (ménages) réalisées en 2010 : **1414 jours**  
Nombre de journées (personnes) réalisées en 2010 : **3877 jours**  
Taux d'occupation : **70.40 %**

Nombre de ménages sortis : **12**

Durée moyenne du séjour en 2010 **3,9 mois**

Ainsi, nous constatons une augmentation du nombre de ménages accueillis (11 en 2009 / 14 en 2010) due principalement à une durée de séjour plus courte, d'où une rotation plus importante.

Le taux d'occupation, quant à lui, est plus faible (77 % en 2009 contre 70,4 % en 2010). Ceci est dû à deux principaux facteurs :

- Les travaux de rénovation des appartements au sein du Relais Ozanam.
- L'allongement des périodes d'inoccupation (orientations refusées par certains ménages au cours de l'entretien d'entrée, etc...).

## Quelques chiffres à propos des 14 ménages

### ☞ *Les motifs de la demande d'hébergement :*

- 4 ménages étaient hébergés en hôtel financé par les collectivités territoriales.
- 4 ménages hébergés dans une structure d'hébergement d'urgence (dont 1 au RIALTO : dispositif pour femmes victimes de violences conjugales).
- 4 étaient hébergés par leur famille.
- 2 en logement conjugal.

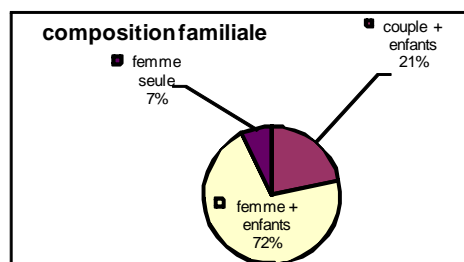
### ☞ *Les motivations de l'ensemble des 14 ménages :*

- 2 pour violences conjugales.
- 4 suite à une décohabitation (1er logement).
- 3 dues à une séparation conjugale.
- 3 pour une 1ère arrivée en France.
- 2 suite à une expulsion locative.

**Un Hébergement  
Temporaire  
pour  
des familles de  
l'agglomération  
grenobloise...**

### Composition des ménages :

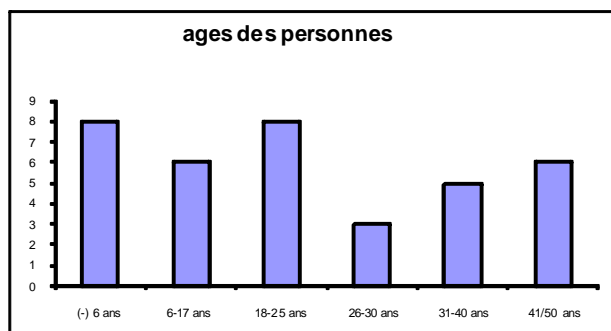
- 3 ménages sur 14 sont des couples avec enfants.
- 10 ménages sur 14 sont des femmes avec enfants (71%).
- 1 ménage est une femme seule enceinte. Ainsi, les familles monoparentales représentent 71% des ménages accueillis.



### Âges des personnes :

- Les enfants représentent la moitié des personnes accueillies (14/27 soit près de 52 %).
- Les adultes (48% de la population totale) sont en majorité de jeunes femmes de moins de 25 ans.

- 6 ans	6-17ans	18-25 ans	26-30ans	31-40 ans	41-50 ans
8	6	8	3	5	6



### Les ressources :

- 10 ménages ont pour ressources des minima sociaux.
- 3 ménages ont des ressources liées à l'emploi.
- 1 ménage perçoit un salaire (temps partiel) et le RSA complémentaire.

Ressources liées au travail*		4
CDI	1	
CDD	2*	
IJ	1	
<b>Minima social RSA</b>		<b>10</b>

\* Une personne cumule salaire + complément RSA

### Origine géographique et service social demandeur :

- 11 demandes proviennent du Territoire d'Action Sociale ( 3 d'Echirolles, 1 de Seyssins, 1 de Domène, 1 de Saint-Martin-d'Hères et 5 de Grenoble).
- 1 demande provient de Solidarité Femmes.
- 2 demandes du SALTo.

### Situation à l'entrée, au regard de l'habitation :

Sur les 14 ménages accueillis, 2 seulement avaient un logement à leur nom au moment de l'entrée en temporaire.

4 étaient hébergés par la famille.

8 ménages étaient hébergés en structure d'hébergement d'urgence (3) ou hôtel financé par le Territoire d'Action Sociale (4) ou encore par le RIALTO (1).

Dans tous ces cas de figure, l'hébergement temporaire offre aux familles la possibilité de se « poser » un temps et, de ce fait, de pouvoir entamer et/ou poursuivre leurs démarches d'insertion, accompagnées par le travailleur social référent, dans un climat plus serein et des conditions plus propices.

<b>Logement</b>		<b>2</b>
<b>Hébergement Famille</b>		<b>4</b>
<b>Hébergement Urgence</b>		<b>8</b>
CAM	3	
CAM Hôtel	4	
RIALTO	1	

# En 2010, 12 ménages sont sortis de ce dispositif

## 🔗 *Durée des séjours :*

Cette année, le dispositif d'hébergement temporaire conventionné avec le PAO a une durée moyenne de séjour de **3,9 mois**.

Nous constatons une diminution importante de la durée de séjour par rapport aux années précédentes, durée qui se rapproche notablement de celle prévue lors de l'élaboration de ce dispositif en 1995.

L'amplitude des séjours varie de 14 jours à 10,6 mois.

- Pour 8 ménages sur 12, la durée de séjour a été inférieure à 3 mois (dont 4 inférieures à 1 mois et 1 inférieure à 2 mois).

- 1 séjour entre 3 et 6 mois.

- 1 séjour entre 6 et 9 mois.

- Et 2 séjours entre 9 et 12 mois.

Les séjours trop longs épuisent la dynamique des ménages, qui ne comprennent pas que l'attente d'une solution de sortie soit si longue et le vivent souvent comme un sentiment d'injustice.

Pour l'une des familles accueillies (319 jours) cette incompréhension s'est aussi traduite par la violence d'un jeune majeur envers le personnel et la direction.

## 🔗 *Des sorties adaptées à chaque situation :*

Le nombre de sortie a augmenté par rapport à 2009 et a même triplé par rapport à l'année 2007.

◆ 3 ménages sont entrés en Résidence sociale sur Grenoble.

◆ 3 ménages sont entrés en CHRS (dont 2 en CEFR).

◆ 1 ménage a pu accéder à un logement dans le parc public.

◆ 1 ménage a réintégré son logement dans le parc public après concertation avec le conjoint qui lui a cédé le logement (séparation conjugale).

◆ 1 ménage a accédé à un logement dans le parc privé qu'il a trouvé par ses propres moyens.

◆ 1 ménage a pu intégrer un logement par le biais du dispositif de l'Intermédiation Locative.

◆ 1 femme seule enceinte est retournée très rapidement chez ses parents ne pouvant affronter la solitude à ce moment particulier de sa vie.

◆ Et en ce qui concerne un ménage, nous ne connaissons pas son devenir. Cette famille est partie en congé à l'étranger sans en informer l'hébergeur durant plus d'un mois. Il y a donc eu une fin d'hébergement et la famille ne s'est pas remanifestée.

## Témoignages

*« C'était très bien. Je pars avec regret. Je me sentais chez moi, il n'y a pas de bruit, des gens à l'accueil. Bien !! »*

Mme M 24ans avec 1 enfant de 2ans.  
Cette famille, après un séjour de 5mois rentre en Résidence Sociale.

*« J'avais un gros à priori à l'entrée : le mot « foyer » fait peur... Mais rien de négatif. L'appartement est neuf, le personnel disponible... »*

Mme B 40ans avec son fils de 7ans.  
Cette famille après un séjour de 2 mois rentre en Résidence Sociale.

*« Ça s'est bien passé. Le seul point faible : on ne sait pas combien de temps ça va durer, et donc c'est difficile de se poser. »*

M. A 40 ans, avec ses 2 enfants(14 et 11 ans) qu'il reçoit en garde alternée. Après 6,5mois de séjour la famille est relogée par la SDH.

*« Le séjour s'est bien passé car j'étais bien avec mes enfants »*

Mme S.41 ans, avec ses 3 enfants.  
(10ans, 7ans et 3 mois) A l'issue du séjour la famille est relogée dans T4, après 3 mois de séjour.



Préfecture de l'Isère

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Rhône-Alpes Région